

**Rapport n°3 :****Adhésion d'UBFC à l'IRT M2P - régularisation**

<b>Rapporteur (s) :</b>	Emmanuel PARIS Chargé d'affaires juridiques & générales
<b>Service – personnel référent</b>	Emmanuel PARIS Chargé d'affaires juridiques & générales
<b>Séance du Conseil d'administration</b>	27 mai 2021

Pour délibération	<input checked="" type="checkbox"/>
Pour échange/débat, orientations, avis	<input type="checkbox"/>
Pour information	<input type="checkbox"/>
Autre	<input type="checkbox"/>

**Rapport :**

Le transfert de la qualité de membre fondateur de l'IRT M2P de la FCS BFC à UBFC a été acté lors de la réunion du conseil du 15 octobre 2020.

Toutefois, le transfert s'est avéré juridiquement impossible, la qualité de membre fondateur n'étant pas transférable.

Il vous est donc proposé, dans les mêmes conditions que celles explicitées dans le précédent rapport, de bien vouloir acter l'adhésion d'UBFC à l'IRT M2P en qualité de membre.

**DÉLIBÉRATION**

**Il est demandé au Conseil d'administration de bien vouloir approuver l'adhésion d'UBFC en qualité de membre de l'IRT M2P.**

*Annexe : Rapport du 15 octobre 2020*

**Rapport n°7 :**

**Transfert de la qualité de membre fondateur  
de l'IRT M2P de la FCS BFC à UBFC**

<b>Rapporteur (s) :</b>	Philippe PICART Chargé de mission relations partenariales Grand Est pour l'Université de Franche-Comté
<b>Service – personnel référent</b>	Philippe PICART Chargé de mission relations partenariales Grand Est pour l'Université de Franche-Comté
<b>Séance du Conseil d'administration</b>	15 octobre 2020

Pour délibération	<input checked="" type="checkbox"/>
Pour échange/débat, orientations, avis	<input type="checkbox"/>
Pour information	<input type="checkbox"/>
Autre	<input type="checkbox"/>

**Rapport :**

Lors de l'AAP PIA1 sur les IRT, les établissements d'Enseignement Supérieur de Bourgogne-Franche-Comté via le PRES BFC (FCS BFC) se sont associés aux établissements du Grand-Est et au CNRS pour porter un projet d'IRT axé sur les Matériaux-Métallurgie-Procédés (M2P) dont le siège est basé à Metz.

Ce projet a été retenu et l'IRT M2P a été créé sous la forme d'une fondation de droit privé pilotée par des industriels et des académiques.

Les membres fondateurs académiques de l'IRT M2P sont, depuis 2011, l'Université de Lorraine, l'ENSAM de Metz, le CNRS, l'Université de Technologie de Troyes (UTT) et la FCS Bourgogne-Franche-Comté. A ce titre, la FCS BFC est membre du CA de l'IRT M2P.

L'IRT M2P a monté de nombreux projets de recherche à hauteur de 120M€ avec un co-financement à 50% des industriels depuis 2012. La réussite de ces projets a permis à l'IRT d'être renouvelé sur la période 2020-2025 avec une enveloppe ANR de 32M€.

Les axes de recherche technologique de l'IRT sont :

- élaboration et matières premières ;
- traitements de surfaces ;
- composites et assemblages ;
- transverses.

Certaines de nos équipes de recherche mènent des actions dans le cadre de l'IRT et du personnel de l'UFC est mis à disposition de l'IRT. Nous sommes particulièrement présents dans la thématique traitements de surface (via le laboratoire UTINAM-UFC et 2 MAD par an de 20 à 30%) et dans une moindre mesure dans la thématique élaboration et matière première (via le laboratoire ICB-LERMPS).

De par les incertitudes sur l'avenir de la FCS BFC et par cohérence vis-à-vis de la structuration de l'ESR en Bourgogne-Franche-Comté, un transfert de la représentation de l'ESR BFC à l'IRT M2P, de la FCS à UBFC est une évolution naturelle.

En tant que membre fondateur de l'IRT M2P, la FCS BFC devrait s'acquitter d'une cotisation annuelle de 15k€. Ce montant est néanmoins diminué du fait de la mise à disposition des personnels de l'UFC à l'IRT. Ainsi, en 2019, le montant payé a été de 3 847€.

Enfin, dans le cadre de l'IRT les universitaires sont regroupés au sein d'un comité (des académiques) qui est force de proposition afin d'accentuer leur participation aux projets de l'IRT. Ce comité dispose d'un fonds de ressourcement technologique dédié qui est utilisé pour un AAP interne annuel destiné aux laboratoires des partenaires académiques (5 à 7 projets par an d'un montant de 60k€ chacun).

## **DÉLIBÉRATION**

**Il est demandé au Conseil d'administration de bien vouloir approuver le transfert de la qualité de membre fondateur de l'IRT M2P de la FCS BFC à UBFC.**